



République Française  
**Commune de**  
**68190 RAEDERSHEIM**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTÉ n°64/2022 du 28 novembre 2022**  
**Modifiant l'arrêté n°30/2022 du 25 avril 2022**  
**DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

**Le Maire de la Commune de Raedersheim,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie NOR: INTE1522200A ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Haut-Rhin (RDDECI),

Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence,

Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie,

Considérant que l'inventaire des points d'eau incendie peut être réalisé à l'aide des informations disponibles à partir de la base de données informatisée du SDIS, mise à la disposition, le cas échéant de la commune,

Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le règlement départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 28/02/2017.

**ARRÊTE**

**Article 1 : Définition du territoire de compétence**

Le présent arrêté est applicable sur la commune de RAEDERSHEIM.

**Article 2 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)**

L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté (annexe 1) mise à jour au 25/11/2022.

**Article 3 :** Les autres articles de l'arrêté initial restent inchangés.

**Article 4 :** Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet du Haut-Rhin et transmis au SDIS Haut-Rhin.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ou affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.

Fait à RAEDERSHEIM, le 28 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre PELTIER



Arrêté publié le 28 novembre 2022 par le Maire,  
Jean-Pierre PELTIER sur [www.raedersheim.fr](http://www.raedersheim.fr)

**Délais et voies de recours**

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage (pour les communes <3500hab) d'un recours gracieux auprès de la commune.

L'absence de réponse dans ces deux cas vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-2 du Code de justice administrative, vous avez la possibilité d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.





# Compte-rendu de contrôle de poteaux d'incendie RAEDERSHEIM 2022

Nombre de poteaux publics : 41  
 Nombre d'hydrants publics : 18

Responsable : Moe Glenn Nicolas

Numéro externe pompier	Marque	Date de pose	Diamètre hydrant	Diamètre cana	Adresse	Date dernière mesure	Pression statique en bars	Pression résiduelle à 60 m3/h à P1DN100	Pression résiduelle à 30 m3/h à P1DN 80	Débit à 1 bar	Débit à 0 bar	Observations, travail exécuté ou anomalies constatées
0002	Bayard - Emeraude	01/01/1992	100	200	20, RUE D'UNGERSHEIM	18/10/2022	3.5	2.7		103		
0003	P.A.M. - Ajax	01/01/1982	100	100	16, RUE D'UNGERSHEIM	18/10/2022	3.4	2.1		101		
0008	Bayard - Emeraude		100	150	14D, GRAND RUE	17/10/2022	3	2		83		
0009	Bayard - Emeraude		100	100	3B, LE PARC	18/10/2022	3	2		83		
0010	P.A.M. - Atlas +	01/01/2012	100	125	22, RUE D'ISSENHEIM (CD4BIS)	17/10/2022	2.8			27	37	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0012	P.A.M. - Atlas +	01/08/2012	100	125	25, RUE D'ISSENHEIM	18/10/2022	3			18	28	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0013	P.A.M. - Atlas +	23/06/2008	100	100	2, RUE D'UNGERSHEIM	18/10/2022	3.2	2		93		
0015	P.A.M. - Atlas +	22/04/2008	100	100	6, RUE DE BOLLWILLER	17/10/2022	3	1.4		78		
0016	P.A.M. - Atlas +		100	200	2, RUE DE LA GARE	18/10/2022	3.5	1.9		91		
0017	Bayard - Emeraude		100	100	4A, RUE DE L'ECOLE	17/10/2022	3.3	2		78		
0018	Bayard - Emeraude		100	100	7 RUE DE LA FERME	18/10/2022	3			40	52	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0019	Bayard - Emeraude	01/01/2000	100	150	7, RUE DE LA FORET	18/10/2022	3			30	42	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire / Absence d'un bouchon DN65
0020	Bayard - Emeraude	01/01/2000	100	150	24, RUE DE LA FORET	18/10/2022	2.9			30	41	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0024	Bayard - Emeraude		100	100	4, RUE DE LA RIVIERE	18/10/2022	3.2	1		60	74	
0026	Bayard - Emeraude		100	150	11, RUE DE LA RIVIERE	18/10/2022	3.5			31	44	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0027	P.A.M. - Atlas +		100	125	2A, RUE DE MERXHEIM	18/10/2022	3.4	2		83		Prévoir remplacement d'un raccord DSP DN65 (fissuré)
0029	Bayard - Emeraude		100	100	9, RUE DE MERXHEIM	18/10/2022	3	1		60	80	
0030	P.A.M. - Atlas +		100	100	1, RUE DE MERXHEIM	18/10/2022	3.2			56	72	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0031	Bayard - Saphir		100	100	7A RUE DES PRIMEVERES	18/10/2022	3			51	63	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0032	Bayard - Emeraude		100	200	1, RUE DE RIMBACH	18/10/2022	3.2			50	62	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire / Absence d'un bouchon DN65 / Coffre endommagé
0035	Bayard - Emeraude		100	150	6, RUE DE SOULTZ	18/10/2022	3	2		83		Coffre endommagé
0037	Bayard - Emeraude		100	150	14, RUE DE SOULTZ	18/10/2022	3	1.8		91		Coffre endommagé
0038	P.A.M. - Ajax	01/01/1982	80	80	23, RUE DES ALOUETTES	18/10/2022	3		2.3	50	59	
0039	P.A.M. - Ajax	01/01/1982	100	100	15, RUE DES ALOUETTES	18/10/2022	3.4	2		88		
0040	P.A.M. - Tri		80	80	2, RUE DES CHAMPS	18/10/2022	2.7	1.3	2	64		
0041	P.A.M. - Tri		80	100	9, RUE DES PAQUERETTES	18/10/2022						
0042	P.A.M. - Tri		100	100	1, RUE DES PAQUERETTES	18/10/2022	3			50	66	PI H.S ensemble de manœuvre + vanne du PI H.S. / Devis en cours
0043	P.A.M. - Tri		100	100	10 RUE DES PRES	18/10/2022	3.2	2		79		Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0045	P.A.M. - Tri		80	80	19, RUE DES PRES	18/10/2022	3.2		2.8	53	79	
0046	Bayard - Saphir	01/01/1990	100	100	4, RUE DES ROSES	18/10/2022	3	1.5		69		
0047	P.A.M. - Atlas +	05/06/2020	100	100	38, RUE DES ROSES	18/10/2022	3.2	1.6		73		
0048	Bayard - Emeraude		100	150	15, RUE DES SAPINS	17/10/2022	3	2		90		
0049	P.A.M. - Atlas +	06/03/2020	100	100	3, RUE DES TULIPES	18/10/2022	3.2			46	60	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0051	Bayard - Emeraude		100	100	1 RUE DES VOSGES	17/10/2022	3	1.2		73		Coffre endommagé (risque de coupures)
0052	Bayard - Emeraude		100	100	5 RUE DES VOSGES	17/10/2022	2.8	1.9		84		
0054	P.A.M. - Atlas +	01/01/2017	100	80	RUE DU STADE	17/10/2022	3.3	1.6		69		
0057	P.A.M. - Atlas +	09/12/2016	100	100	6, RUE SAINT ANTOINE	18/10/2022	3			25	31	Non conforme.-Débit inférieur à 60 m3/h réglementaire
0058	P.A.M. - Atlas +	01/01/2013	100	110	23, RUE DES ACACIAS	18/10/2022	3.2	2		70		
0059	P.A.M. - Ajax	01/01/1977	100	80	15, RUE D'UNGERSHEIM (RD4BIS)	18/10/2022	4	1.8	3.4	68		
0060	Bayard - Emeraude	01/01/2015	100	150	17, RUE DU FLORIVAL	17/10/2022	3	2.3		103		
0061	P.A.M. - Atlas +	01/09/2018	100	150	RUE DES BLES	17/10/2022	3	2		95		
					HYDRANT							
0023	V.H.M		80	100	2, RUE DE LA RIVIERE	17/10/2022	3.2		1.9	40	50	
0050	V.H.M		80	100	1, RUE DES VERGERS	17/10/2022	3.2		2	48	62	